7me ANNÉE N° 314 — PARAIT LE SAMEDI — 31 Janvier 1891

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre Francs par An
ÉTRANGER : Le Port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20
Commerciales (la ligne) 0,15
Réclames (la ligne) 0,30
Pour les grandes Annonces et les Annonces répétées, on traite de gré à gré.

LA

PROPOSITION RIVET

Une grande accalmie règne dans le pays. Les récentes élections sénatoriales viennent de démontrer l'attachement invincible, de la nation française, à la forme républicaine.

Ne faudrait-il pas profiter de cette situation pour demander, lors de la rentrée du Parlement, la discussion du projet Rivet ?

Que contient la proposition Rivet ? la nomination, par le suffrage universel, d'une Chambre élue pour six ans, renouvelable par tiers tous les deux ans. L'un de ses collègues, M. Emmanuel Arène préconise, dans le *Siècle*, le renouvellement par moitié, tous les trois ans.

Au fond, ils sont d'accord sur le principe mêmes des deux projets. Les arguments les plus puissants militent en faveur de l'abandon du système actuel. Chacun en a pu mesurer les dangers sans en connaître les avantages.

Avec une Chambre complètement renouvelée, c'est l'incertitude dans les résultats des scrutins. C'est le déchaînement de toutes les passions pendant la campagne électorale. C'est la porte ouverte aux surprises, aux emballements. C'est le jet au panier du travail accompli par l'Assemblée défunte.

Les nouveaux arrivants, malgré leur intelligence ou leur vouloir, doivent faire un stage dans les Commissions, afin de s'initier aux travaux parlementaires.

Avec l'appui, les conseils, l'expérience des « anciens » l'assimilation sera facile, l'apprentissage plus court. Il suffira d'une année ou deux de bonne volonté pour être au courant de tous les détails d'une organisation à simplifier.

Ici, surgit la supériorité des élections en bloc. La majorité des députés n'étant pas soumise à la même date, au verdict souverain; ces députés mettent bientôt au courant, des affaires du ressort de la Chambre, les mandatàires envoyés par une partie de la France.

Les grands courants d'opinion ne sont pas entravés par une consultation restreinte. Ce qui les divise, les amoindrit, les annihile quelquefois, c'est le scrutin uninominal à remplacer par le scrutin de liste.

Dans un Etat profondément démocratique, le suffrage universel ne saurait voir ses attributions diminuées au profit d'un intérêt particulier. Il doit s'exprimer en toute franchise, préciser sa pensée dans un cadre assez vaste pour donner à son verdict toute la portée désirable.

Donc le scution de liste vaut infiniment mieux que le scrutin d'arrondissement ou bien uninominal. Quand le projet Rivet sera discuté, cette substitution devra faire l'objet d'un amendement *ad hoc*.

L'adoption de ce projet écarterait, d'ailleurs, toutes les causes d'affaiblissement de la République. Elle assurerait la sécurité d'une façon indéfinie.

Les écarts du suffrage direct, ses mécontentements ne pourraient mettre la République en péril. Ils lui serviraient d'avertissement parfois salutaire.

On ne s'explique même pas, en présence des avantages indéniables de renouvellement partiel de la Chambre que cette mesure n'ait pas encore reçu la consécration du Parlement.

Point d'inconvénients, rien que des bienfaits de toutes sortes. Pourquoi donc persister dans le maintien des errements du passé ?

Faut-il procéder au renouvellement par tiers ou par moitié?

On pourrait employer le méthode usitée pour le Sénat en changeant les départements, afin que les deux suffrages pussent s'exprimer sur une plus grande étendue du territoire national, en attendant la suppression du Luxembourg.

En discutant la proposition Rivet, dès la reprise de son labeur, la Chambre ne pourra pas être accusée de travailler dans un but égoïste. Elle accomplirait, au contraire, un acte de sage prévoyance, de vertable patriotisme.

P.R.

CHOSES AGRICOLES

La « Lymphe » de l'Agriculture

Un médecin est appelé chez une personne pauvre, très dangereusement malade.

Après lui avoir tâté le pouls et regardé la langue, il lui dit :

— Je vois quel est votre mal. Vous êtes anémique au dernier degré, et le peu de force que vous avez encore vous abandonnerait bientôt, si nous n'y mettions bon ordre. J'arrive à temps, Dieu merci ! Mais, tout d'abord il s'agit d'abord de cesser la vie de privatious que vous menez. Il vous faut des blancs de poulet, du bisteck saignant, du bon Bordeaux....

— Mais, docteur, vous n'y pensez pas ! Je n'ai pas le sou. Mon crédit est épuisé. M. à moins que vous ne me donniez vous même tout ce que vous énumérez, je ne vois pas trop comment, je me le procurerais.....

. . . . . .

La personne malade que je met en scène, c'est l'agriculture. Elle se meurt depuis 10 ans. Chacun la sait malade, et le nombre de ceux qui lui ont tâté le pouls est incalcutable.

Mais, au lieu de la guérir, les soi-disant remèdes qu'on lui applique ne font que faire empirer le mal.

La preuve, c'est que les populations des campagnes émigrent en masse chaque jour davantage.

Oh ! ce qu'il faudrait à l'agriculture pour la remettre sur pied, la lymphe rêvée, on la connait bien, allez ! Il y a longtemps qu'on lui promet ces blancs de poulet, ce bisteck saignant et ce bon Bordeaux, que son état exige. Mais promettre et tenir sont deux surtout quand les promesses sont faites à des misérables. Etre pauvre en ce monde, c'est avoir tous les torts !..

Donc, l'agriculture attend toujours son remède, le bon.

Il va bien falloir cependant prendre un parti, devant la crise qui se prépare.

En ce moment, on le sait, les départements du Midi se demandent, anxieux, si la Chambre des Députés sacrifiera, de gaieté de cœur, tous les éducateurs de vers a soie, pour faire plaisir à quelque Lyonnais, tous archimillionnaires et jamais repus,

Mettra-t-on un droit de douane sur les soies grèges et les cocons étrangers, pour contenter les agriculteurs ? Ou décidera-t-on leur entrée en franchise, pour obtenir les sourires des Canuts ?

Quand à moi, je suis bien persuadé d'avance que si les agriculteurs ne font pas le gros dos en montrant carrément les griffes, on voudra se donner l'air de ménager la chèvre et le chou, en mettant sur ces matières des droits absolument dérisoires. C'est l'habitude en pareil cas, et cela s'appelle : faire un premier pas vers la protection de l'agriculture.

Allons ! Bas-Alpins, délaissez la politique, apprenez à vous remuer pour vos intérêts, et encouragez vos défenseurs, si vous ne voulez pas qu'on prononce bientôt sur votre tête les prières des agonisants.

Vte d'HUGUES

Président du Syndicat Agricole de Sisteron

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Sisteron

Elections Municipales. — Par arrêté Préfectoral, des élections complémentaires municipales auront lieu dimanche 8 février prochain. Il s'agit comme on sait de procéder au remplacement du 2e adjoint démissionnaire et comme par suite de démissions antérieures 2 siège sont vacants, il y a lieu de compléter le conseil.

A l'heure ou nous mettons sous presse, nous ignorons s'il y a des candidats sur les rangs.

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que M. Aug. Bassac, notre ami, lieutenant au 115e régiment Territorial vient d'être promu au grade de Capitaine au 145e. Nos félicitations sincères.

Bal Masqué. — Dimanche un délicieux tumulte régnait à *l'Alcazar* à l'occasion du premier grand bal masqué de la saison. De nombreux masques s'étaient donné rendez-vous dans ce temple joyeux des gambades et des ris.

Demain reprise des hostilités chorégraphiques. L'Orchestre, a annexé à son répertoire déjà si varié, plusieurs morceaux inédits dûs à la savante composition de M. Marneffe, l'excellent chef des *Touristes des Alpes*.

Variétés Sisteronnaises. — Demain ont lieu les adieux de Mme Porynelly, et de Mme Liancourt, l'accueil fait à ses artistes par le public des *Variétés* leur prouve combien elles leur étaient sympathiques.

La Direction annonce de nouveaux débuts, mais ce sera difficilement qu'elle remplacera une artiste comme Mme Porynelly.

Quant a Mme Liancourt qui nous à paru une bonne musicienne, à la dic-

© VILLE DE SISTERON

tion pure, nous regrettons que les froids rigoureux qui viennent de passé, nous aient privé de l'entendre dans la plénitude de ses moyens, paralysés par une désagréable bronchite dont elle est à peine remise.

Chapître des Vols. — Un vol avec escalade à effraction à été dernièrement commis au préjudice de Ant. Maurel de Valaye. Le ou les malfaiteurs ont pénètrer la nuit dans sa campagne et ont fait razzia complète des lapins qui s'y trouvaient. Une plainte à été adressée au parquet. La justice informe.

Petite Réclamation

Ceux de nos concitoyens que de tristes et douloureuses circonstances amènent au cimetière pour y accompagner un parent ou un ami ont pu constater pendant tout le mois de janvier, le très mauvais état de la route qui donne accès au champ de repos. — Notre maire que le besoin impérieux de bredouiller des discours tourmente si fort ; — son unique adjoint dont les intérêts personnels passent *naturellement* avant ceux de la ville ; — ces deux fortes têtes sous le même bonnet (pas bien large quand même) pourraient condescendre sans s'humilier á prendre quelques soins d'une voie dont les degrès sont déja assez douloureux à franchir par eux-mêmes sans que la glace y ajoute encore des difficultés. Le respect des morts, Messieurs les Municipaux, est le premier de tous ; à défaut des vivants prenez au moins quelque soins de ceux qni nous quittent.

***

Dans le même ordre d'idées, tous ceux qui ont entendu le crieur de journaux de jeudi matin (*Alpes Républicaines*) annoncer le discours de M. P... pour pousser la vente de sa feuille, se sont demandés pourquoi le maire tolérait un pareil cri ? — A moins que le désir de voir son discours publié l'ait emporté sur le respect de celui dont il avait fait l'éloge pour les besoins de sa popularité.

Décidément tous les moyens sont bons. — Avis aux étecteurs !

Photographie Arbaud. — *Avis.* — M. Arbaud à l'honneur d'informer le public que son atelier de pose, est aujourd'hui transféré *rue Porte-Sauve*, quartier de l'Abattoir.

Les prix sont à la portée de tout le monde : portraits depuis 1 fr., jusqu'à 50 fr., agrandissements et reproductions en tous genres.

On se rend à domicile.

Au Palais

Un homme libre. — Ouchenot, Félix, âgé de 32 ans, manouvrier, homme libre et altéré, aime le vin beaucoup, mais le travail si peu que rien.

Envoyé à Embrun pour cinq ans par la cour d'assises, il a été gracié au bout de sa troisième année et rendu à la liberté.

Ouchenot, libéré, homme libre et altéré, boit fort et travaille peu. Chacun sait ça dans le village et le regarde d'un œil louche.

Mais Ouchenot s'en moque et dit, en frappant sa mâle poitrine : « je suis un homme libre, moi ! ».

Le 6 Janvier, à 10 heures du soir, Ouchenot mourrait de soif. Il eutre dans le cabaret du sieur Vindou. . « un litre à seize, et à bas les rois ! crie Ouchenot en s'attablait.

— Il n'y en a plus pour vous. Au large et vite, répondit Vindou.

— Allons, papa Vindou, n'ayez pas le vin aigre, ricana Ouchenot. Un litre pour un homme libre et altéré.

Un litre à vous ? Plus souvent ! Allons, jouez-moi de l'air et ptus vite que ça, répliqua Vindon.

— Ah ! tu refuses de désaltèrer un homme libre ! rugit Ouchenot en se dressant. Attends que je t'arrange.

Et il se mit à administrer au malheureux cabaretier une volée de coups de poings et de coups de pieds.

Vindou ansi arrangé aller porter plainte.

Interrogé par le président Ouchenot répond.

— Mon président, voyez-vous, j'étais altèré et je suis un homme libre....

— Vous ne le serez plus avant quinze jours.

— En voilà une de liberté ! dit Ouchenot aux gendarmes.

C'est plus de la République, ça !

Avis aux mères de Famille. — Nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs ; le livre qui vient de paraitre à la librairie ASTIER Fils.

Le Manuel du Docteur Dehaut

Cet ouvrage de plus de 800 pages ; donne les détaits les plus complets sur l'art de traiter soi-même toutes Les maladies ; et en décrit tous les symptômes.

Le prix habituel de cet ouvrage qui est fixé à 3 francs ne sera vendu que 2 francs pour en permettre l'accès à toutes les bourses.

ETAT CIVIL

Du 23 au 30 Janvier 1891.

NAISSANCES

Lieutier, Pauline Louise. — Jaume, Rose Marie-Louise. — Garcin, Irmine Marie.

PUBLICATION DE MARIAGES

Armand, Gaspard Gaston Félix et Mlle Gallissian, Angeline Reine Marie. — Estelon, Jean Adolphe et Mlle Jean, Victoire Félicité. — Brun, Ange Louis Jacques et Mlle Estibier, Marie Louise Justine.

DÉCÉS

Escallier, Gaston Albert, âgé de 17 ans. — Silve, Désiré Louis, âgé de 82 ans.

NÉCROLOGIE

M. Maurice Estays, avoué avocat à Sisteron, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de son père, M. Louis Estays, officier supérieur de l'administration de la marine, en retraite, ancien magistrat, chevalier de la Légion d'honneur. La rédaction du *Sisteron-Journal* s'associe très-vivement au deuil qui frappe la famille Estays et la prie de recevoir les plus sincères compliments de condoléance.

M. Louis Estays s'est éteint à Aix, entouré des siens, après une douloureuse agonie. Un cortège nombreux d'amis accompagnait au champ de repos les restes de cet homme de bien, dont la carrière brillante de marin s'est terminée par une existence paisible, toute entière consacrée aux œuvres de charité.

Comme officier de marine, M. Louis Estays prit part à la campagne de Crimée sur *l'Orénoque* ; à la guerre d'Italie, sur *l'Isly* ; à l'expédition du Mexique, sur *l'Asmodée*. Il revint de ces diverses campagnes avec la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Ses qualités éminentes d'administrateur le désignèrent pour occuper les fonctions d'Intendant au Camp de Cavalaire pendant la guerre de 1870. Enfin en novembre 1871, il était nommé Commissaire de l'Inscription Maritime à Antibes où il pouvait dès lors, sans cesser de mettre au service de son pays une activité que tout le monde admirait en lui, se reposer quelque peu des fatigues d'une vie jusque là si mouvementée.

Il semblait que l'âge de la retraite ayant sonné pour lui, M. Louis Estays ne songerait plus qu'au repos si bien gagné. Mais il n'en fut rien En effet, on l'a vu occuper pendant plusieurs années les fonctions de juge de paix à Solliés-Pont et à Châteaurenard où ce marin-magistrat d'une droiture inattaquable à laissé les meilleurs souvenirs. Et, bien que ses sentiments essentiellement et profondément religieux ne fussent pas en harmonie parfaite avec les idées du jour, jamais ce fonctionnaire ne fut inquiété.

Puis, désireux de se consacrer uniquement aux bonnes œuvres, M. Louis Estays se retira à Aix où vivant de la vie de famille il pratiqua la charité.

Cette vertu fut la note dominante du caractère de celui que nous avons à juste titre appelé un homme de bien.

VALENTIN.

Obsèques de M. Paulon

Lundi matin à 10 heures ont eu lieu à volonne, les obsèques de M. J. Paulon, conseiller général, ancien député.

Depuis longtemps cette triste cérémonie, à laquelle avaient tenu à assister M. le Préfet, M. le sénateur Soustre et un grand nombre de conseillers généraux, n'avait réuni une assistance aussi nombreuse, presque toute la population volonnaise. Et un grand nombre da personnes venues des environs suivait le cortège de ce vitéran de la démocratie.

Au cimetière, divers discours, retraçant les qualités du défunt, ont été prononcés, dans l'ordre suivant : M. le Préfet, M. Soustre, M. Richaud, M. Latil, Maire de Sisteron, M. Beinet ex-adjoint et M. Lieutaud.

Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de reproduire chacune de ces oraison funèbres, mais on nous saura gré de donner celle prononcée par M. Ferdinand Beinet, au nom d'un groupe républicain ami du défunt.

Messieurs,

Rarement on est venu déposer sur une tombe d'aussi vrais, d'aussi unanimes regrets, et c'est avec la plus vive émotion, que je viens, en quelques mots, *et après tous les éloges qui viennent d'être faits*, apporter mon humble tribut d'hommages à cet ami qui nous quitte.

Simple et modeste, affectueux et bon, M. Paulon avait en lui le plus rare assemblage de toutes les qualités du vrai républicain et du sincère patriote. Sa bourse était ouverte à tous les malheureux, sans jamais blesser ni humilier personne. Tous ceux qui l'approchaient, aimaient et estimaient cette bonne et franche nature.

Et la meilleure preuve que celui qui repose-là était un homme de bien dans l'acception propre du mot, c'est que M. Latil, qui a une certaine époque l'avait politiquement combattu, frappé de ses solides qualités, avait finit par se rallier à lui et vient d'en faire les plus vrais éloges.

Ses goûts l'ayant porté de bonne heure vers la politique, et ses convictions vers la Républi que, il eût, dès 1848, à subir les persécutions du second Empire.

Il a fait la campagne de Crimée avec le grade de sergent-major.

Travailleur infatigable, Ingénieur instruit et distingué, il a été le fils de ses œuvres et l'artisan de sa propre fortune.

Bien avant 1876 le canton de Volonne l'acclamait Conseiller général.

En 1870, l'arrondissement de Sisteron, l'appelait au commandement de ses mobilisés et 10 ans plus tard, l'envoyait siéger à la Chambre.

Le parti républicain perd en lui, un convaincu et le canton de Volonne un défenseur ardent de ses intérêts. C'est pour ainsi dire sur son siège de Conseiller que la mort est venue le chercher.

Adieu, citoyen vertueux et à jamais regrettable, votre mémoire ne sera pas oubliée.

Puisse-t-elle servir d'exemple aux jeunes générations et leur inspirer vos vertus civiques ; l'amour de la patrie et de la République.

Chemins de Fer de P.-L.-M.

Depuis le mois de Juin 1889, les compagnies de chemins de fer délivrent, à des prix déterminés, des **cartes de circulation** valables pendant trois mois, six mois ou un an et donnant le droit de voyager à demi-place sur toutes les lignes de leurs réseaux.

A la suite de nouveaux accords, les prix de ces cartes ont subi, depuis le premier Janvier 1891, une réduction d'un tiers. La carte donnant droit à des billets à demi-tarif de toute classe pendant un an, qui coûtait autrefois 600 fr., est aujourd'hui delivrée au prix de 400 fr.

Chemins de Fer de P.-L.-M.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'Aller et Retour

de Lyon et Nevers à Nice et Menton

valables pendant 20 jours non compris le jour du départ.

1re classe | Lyon ...103 francs,
Nevers.... 145 francs.

Faculté de prolongation d'une période de 10 jours moyennant un supplément de 10 o/o.

Billets délivrés 30 janvier au 8 Février 1890 inclusivement et donnant aux voyageurs le droit de s'arrêter tant à l'aller qu'au retour, à toutes les gares comprises dans le parcours ainsi qu'à lHyères, Ils sont valables pour tous pes trains à l'exception des trains rapides numéros 7 et 10 partant : le premier de Lyon à 4 heures 29 matin ; le second de Menton à 11 heures 24 matin et de Nice á midi 37. Ils donnent accès, moyennant le supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, dans les trains de luxe composés de Lits-Salons et de Sleeping-Cars.

Les enfants de 3 à 7 ans paient place entière.

Transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages.

On peut se procurer des billets et des propectus détaillés à la gare de Lyon-Perrache, à l'Agence Lyonnaise de Voyages, 62, rue de la République à Lyon et à la gare de Nevers.

L'UNIVERSEL XAVIER

Le Conseiller Général qui est bien gentil et qu'on aime bien

Dans un précédent article nous parlions du silence prudent qu'observe M. Latil Xavier au Conseil général, afin de toujours rester pour ses collègues *le monsieur qui est bien gentil et qu'on aime bien* ; et nous faisions en même temps ressortir tout l'inconvénient d'un pareil système en ce qui concerne la défense de nos intérêts. Nous en donnons aujourd'hui une nouvelle preuve (ce ne sera pas la dernière).

Il y a quelques années, les habitants de la commune d'Entrepierres avaient demandé que le hameau de Mézien, dépendant de ladite commune en fut séparé pour être érigé lui-même en commune, ou que du moins le bureau de la mairie fut transféré au chef-lieu car il y a cela d'anormal que la commune porte le nom d' " Entrepierres " et c'est le hameau de Mézien qui a le dépôt de l'état-civil et c'est encore dans ce hameau que se traitent les affaires municipales.

Aussi pendant que d'un côté les habitants d'Entrepierres réclamaient la séparation ou le transfert indiqué ci-dessus, les habitants de Mézien demandaient au contraire que rien ne fut changé. Rien ne fut fait et la situation est encore la même.

Mais depuis que M. Latil, maire de Sisteron est conseiller général du canton, les ha-

© VILLE DE SISTERON

bitants d'Entrepierres et ceux de Mézien ont renouvelé leur demande. Des délégations sont venues de part et d'autre demander à M. Latil de défendre leur cause devant le Conseil général. Et alors M. Latil *qui ne veut faire de la peine à personne* propromettait d'un côté aux habitants d'Entrepierres d'obtenir la séparation, et assurait d'un autre côté à ceux de Mézien que les choses resteraient en l'état.

Les choses sont restées en l'état, mais M. Latil n'en est point cause. Il n'a jamais dit un mot de cette affaire au Conseil général. Il s'occupe d'ailleurs si peu de la commune d'Entrepierres qu'il a oublié que le chemin qui conduit au village est dans un très mauvais état : à tel point que les habitants n'ont pu venir à nos dernières foires. Cependant M. Latil a fait qelque chose : Entrepierres était depuis bien longtemps privé de curé, et le conseiller général a fini par en obtenir un. Cette négligence des intérêts de la commune d'Entrepierres sera appréciée a sa juste valeur par les électeurs. Le mandataire doit parler franchement à ses électeurs et agir ensuite.

Avec ce système, pendant que M. Latil nous donne de bonnes paroles, les autres conseillers obtiennent chacun pour leur canton les subventions sollicitées, et il nous reste à nous.... *un conseiller général qui est bien gentil et qu'on aime bien*

Le Maire qui est bien gentil et qu'on aime bien

Comme maire de Sisteron, M. Latil Xavier veut aussi rester *le monsieur qu'on aime bien.*

Pas un solliciteur ne sort mécontent de chez lui, en le quittant tous attendent avec espoir le jour de la distribution des secours. Ah! s'il pouvait reculer indéfiniment ce jour là M. Latil ; mais hélas ce n'est pas possible, et il faut qu'il en prenne son parti ; il fau qu'il se décide enfin à distribuer l'argent que le député a mis à sa disposition pour les pauvres.

Alors à la seule pensée qu'il ne pourra contenter tous ceux à qui il a promis ; qu'il ne pourra donner un secours à tous ceux à qui il a donné une poignée de main, Latil ne dort plus, Latil cherche une combinaison pour esquiver le coup ; mais Latil ne trouve rien, sinon le moyen de commettre un acte de mauvaise administration.— En effet il ne sait pas même composer une commission de distribution de secours.

Aussi nous nous permettrons de lui donner un conseil pour la prochaine fois. A notre avis une commission composée des docteurs en médecine. des membres du bureau de bienfaisance, d'un conseiller municipal par quartier et des présidents des Chambrettes réunirait toutes les conditions indispensables pour opérer une bonne distribution de secours. — Mon Dieu après tout M. Latil n'a oublié que les docteurs, les membres du bureau de bienfaisance et les conseillers.

Et s'il faut vous dire bien sincèrement pourquoi M. Latil a songé aux présidents des Chambrettes nous vous dirons que M. le Maire ce Sisteron qui ne rêve qu'électeurs, a vu ces messieurs chacun à la tête d'un groupe auquel *il fallait donner un semblant de satisfaction.* Mais nous espérons bien que ces présidents et ces sociétaires des Chambrettes ne s'y sont pas laissés prendre.

Où le Maire pense à Lui

On nous assure que cette distribution de secours a eu lieu partie en argent et la plus grande partie en nature (vêtements et bois).

Par l'hiver rigoureux que nous traversons nous approuvons sans réserve cette distribution de vêtements et de bois aux nécessiteux; mais nous désapprouverions la conduite du Maire si, comme un bruit, certainement faux, le prétend, il avait fourni les vêtements et son premier adjoint le bois

Le Maire Cumulard

Suivant une ancienne coutume, c'est dimanche 18 janvier que les membres de la Société de Prévoyance, présidée par M. Latil, assistaient en corps à la messe.

Il est d'usage aussi que lorsqne les pouvoirs du président de cette société ont expiré. c'est au retour de cette messe qu'il est procédé à une nouvelle élection.

On avait toujours respecté cet usage ; mais M Latil en a jugè autrement pour cette fois.

Ses pouvoirs expiraient, et sachant que la plus grande partie des sociétaires étaient hostiles à sa réelection, il n'a pas fait connaître le motif de la convocation et a fait procéder à l'élection AVANT la messe ; C'est-à-dire à un moment où il n'y avait dans la salle que la minorité des sociétaires, lesquels probablement avaient été seuls inforués du but de la réunion. L'élection a eu lieu par main levée, on a ainsi passé outre à l'article du règlement de cette société qui porte que l'élection doit être faite au scrutin secret.

Voilà dans quelles conditions M. Latil, qui a déjà tant de titres s'est fait renouveler celui de président de la Société de Prévoyance.

Seulement une protestation s'organise et il serait bien possible que cette élection faite par acclamation fut défaite par réclamation.

FABLE MUNICIPALE

Maître Xavier un soir était perché
Sur un fauteuil à la Mairie.
Par la gaîté le public alléché
Faisait ce soir là galerie.
— Bonsoir très illustre Xavier !
Que vous êtes joli, que votre air est altier,
Et votre pose académique !
Lui dit un conseiller caustique ;
—Vous êtes un phénix, et chaque conseiller,
Ainsi que le public venu ce soir en foule
Vont bientôt vous voir travailler.
—Ce discours à Xavier a fait perdre la boule.
Il ne sait ce qu'il dit, ne fait que bredouiller
On rie, et plus d'un conseiller
Contre Xavier crie à fendre la tête :
« C'est un grand orgueilleux nous voulons qu'on le jette »
Et Xavier honteux et confus
Répond d'un air piteux " Vous ne me verrez plus "

MARJOLAINE.

REVUE FINANCIÈRE

Paris 30 Janvier 1890

Le marché est mieux disposé et le 3 o|o s'avance assez rapidement à 95.65. Le 4 1|2 se tient à 105.45.

On cote le Crédit Foncier 1287,50.

La Banque de Paris regagne 5 francs à 843,75 Le Crédit Lyonnais conserve nn bon courant d'affaires à 835.

La banque d'Escompte s'établit à 861.

Le Crédit Mobilier se traite en grande fermeté à 420. La Société Générale reste bien tenue à 500, 75.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico s'échange à 270 ex-coupon. C'est un cours d'achat très avantageux pour une valeur, garantie pour l'Etat rapportent 15 fr., par an et remboursable à 500 fr.

Les obligations 5 o|o du jardin d'Acclimatation ont de nombreuses transactions de 493, 50 à 494. Elles sont en train de regagner leur dernier coupon détaché le 15 courant. Le prochain coupon à l'échéance d'avril est de 6.22.

Les chemins Economiques font 418.

Informations financières. — L'adoption définitive par le marché de Londres des valeurs américaines est un indice qui ne doit pas échapper à l'attention des capitalistes français. Une des valeurs les plus sérieuses de ce groupe, l'obligation du chemin de fer de la nouvelle Angleterre et de l'Ouest est actuellement en vente auv de 230 francs au guichets de la maison Oltramare, rue Laffitte où l'on peut demander une notice intéressante sur cette grande entreprise américaine.

Attention

Le vrai congo toujours porte sur l'étiquette,
Le nom : Victor Vaissier et, chaque savonnette,
La mention : Savon des Princes du Congo,
Dans la pâte, fravée en impression nette.
S'il en est autrement ce n'est pas le Congo.
Savonnerie Victor Vaissier Paris Roubais.

Dépositaires : MM. Fray et Saunier, 35 rue, Tupin, à Lyon.

COMMUNE D'ESPARRON

Purge d'Hypothèques

AVIS

Par actes administratifs dûment enregistrés, reçus le 17 novembre 1890 par M, Daumas Edouard, maire de la commune d'Esparron à cet effet délégué, les propriétaires dénommés ci-après ont cédé à la commune pour la construction du chemin vicinal de petite communication n 3· d'Esparron à Bayons, les paraelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

M. Daumas Cyrille déclare vendre à la commune les terrains compris dans le tracé qui lui appartiennent, et qui se composent comme suit, les parcelles n°s 364, 355, 366, 349, 381, 373 de la section B, quartier des Pièces, formant une surface totale de 2802,05, moyennant la somme de 1751 fr. 48.

M. Daumas Jules déclare vendre à la commune les terrains compris dans le tracé qui lui appartiennent, et qui se composent comme suit, les parcelles n°s 347, 346, 343, 342, 201 de la section B, quartier des Pièces, d'une surface à acquérir de 5904,46, moyennant la somme de 2331 fr. 90.

Madadame Richaud Eugénie, épouse Daumas Jules, déclare vendre à la commune les terrains compris dans le tracé qui lui appartiennent, et qui se composent comme suit, la parcelle n° 34, section B, quartier des pièces, d'une surface à acquérir de 1284,65, moyennant la somme de 963 fr. 49.

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi de 3 mai 1848, afin que les intéressès puissent, dans la quinzaine de la transcriptions de l'acte, faire incrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales.

A défaut d'inscriptions, dans délai, les immeubles cédés à la commune, seront affracchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits des femmes, mineurs et iuterdits, sur le montant de l'indemité revenant au vendeur.

Fait à Esparron, le

Le Maire.

OUTILLAGE d'Amateurs et Industriels
Fournitures pour le **Découpage.** — TIERSOT, breveté s. g. d. g., rue des Gravilliers, 16, Paris. Premières récompenses à toutes les expositions. Fabrique de **Tours** de tous systèmes et de **Sciesmécaniques**, plus de 60 modèles ; **Outils** de toutes sortes, **Boîtes d'outils.** Le *Tarif-Album* (250 pages et plus de 600 gravures) envoyé franco contre 0 fr. 65.

ETUDE
de
Me BASSAC, notaire
à Sisteron

ADJUDICATION

SUR SURENCHÈRE

Le Dimanche 15 Février 1891, à 2 heures de l'aprés midi, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente aux enchères pnbliques, d'un immeuble avant appartenu aux hoirs Pardigon, comprenant une Propriété arrosable avec bois et bâtimeut, sise aux abords de la ville, quartier du Moulin-Roux, adjugé à M. Ludovic Robert, docteur en médecine à Sisteron, dans le procès-verbal d'adjudication du 18 janvier 1891, au prix de 5.020 francs et surenchéri suivant acte du 20 du même mois par M. Henri Blanc, propriétaire à Sisteron.

Mise à prix résultant de Surenchère 5,522 »

Pour tons renseignements s'adresser á Me BASSAC, notaire.

LAVAGE, NETTOYACE

LESSIVE PHÉNIX

0f50c LE PAQUET 1 KILOG

PILULES BEECHAM

Contre les maladies du **foie**, de l'**estomac** ou des **nerfs.** La première dose soulage en quelques heures sans interrompre ses occupations. Laxatives et dépuratives, elles débarrassent le corps des *glaires*, des *humeurs* et des *déchets* que l'alimentation y a accumulés et qui sont la source de la plupart de nos maux. Les **Pilules Beecham** *purifient le sang* et en *régularisent* le cours. A ce dernier titre, elles se recommandent particulièrement à l'usage des dames. Ce sont là des effets reconnus par des milliers d'attestations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse cinq millions de boîtes.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée
SEULS REPRÉSENTANTS POUR LA **France** ET SES **Colonies :**
Phie Anglaise des Champs-Elysées, 62, Aven. des Champs-Elysées et Pharmacie **HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS**
Détail dans toutes les Pharmacies

PETITES BOITES 1 f. 50 c.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Charles Paulon ; Madame Sœur St-Marcel, née Paulon, supérieure de l'hospice de la Charité, à Marseille ; Monsieur et Madame B. Gaubert et leur fils ; Monsieur et Madame Léon Poirot et leur fille, de Marseille ; les familles Paulon, Gaubert, Poirot, Sïvestre, Tourrès, Rastouin, Deguilhem et Michelon :

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jacques André PAULON

Ancien Député, membre du Conseil Général des Basses-Alpes,

décédé le 24 Janvier 1891, à l'âge de 67 ans, muni des sacrements de l'église.

Il n'y a pas de lettres de faire part.

Le Gérant : AUG. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame S. A. ALLEN.

Un seul flacon suffit pour rendre aux cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles. Cette préparation les fortifie et les fait pousser. Prospectus franco sur demande. Chez les Coiff. et Parf. Fab. : 26 Rue Etienne Marcel (ci-devant 92 Bd. Sébastopol), Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU Fils aîné, mercier-parf, rue Porte-de-Provence.

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'H nneur

Approuvé par la SOCIÉTÉ de MÉDECINE de FRANCE.

CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX

SUCCÈS GARANTI SEUL INOFFENSIF

2f50 GRAND FLACON — 3f50 TRÈS GRAND FLACON

LE SUBLIMIOR

Seul *Régénérateur anglais* ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

IL ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX et GUERIT LES PELLICULES

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par *une seule application tous les 15 jours.* — LE NIGER, 4 fr. 50. — Inoffensif.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

Entrepôt Général à PARIS : HARRIS, 18, Rue de Trévise.

Seule Maison de vente à Sisteron : JEAN ANTOINE, coiffeur aux Quatre-Coins.

Librairie — Papeterie — Fournitures de Bureau

ASTIER FILS

SISTERON, Basses-Alpes

NOUVELLES PUBLICATIONS

Grand Choix de Romans des meilleurs Auteurs

Cotés en Librairie de 1 franc à 3 fr. 50

VENDUS AU PRIX CI-DESSOUS :

Volumes à 0 fr. 60		Livraisons Illustrées à 40 c	
Une Héroïne, 270 pages	C. Cassot	L'Aveugle de Bagnolet	Charles Deslys.
Un de Plus, 270 pages	Pigault Lebrun.	Atala	Chateaubriant.
Dette d'Honneur, 250 p.	Paul Saunière.	La Chaumière Indienne	B. de St-Pierre.
Une Femme sauvée, 284 p.	Thom. Anquetil.	Blanche	Victor Perceval.
Les Jarretières de Mme de Pompadour, 292 p	Luc. Chardel.	La Sirène	X. de Montépin.
Par Monts et par Vaux, 335 pags	Osc. Comettant.	Laure et Julie	Capmal.
La Duchesse de la Tour du Pic, 320 pages	X. de Montépin	La Femme Fatale	Ernest Billaudel
Ninie Guignon. 284 p.	Henri de Kock.	Manon Lescaut	L'abbé Prevost.
Consolation aux Laides, 255 pages	Pigault Lebrun	La Jarrelière Rose	Charles Deslys.
Christiane, 325 pages	André Gérard.	L'heure du Berger	Henry de Kock.
		Béatrix	Victor Perceval.
		L'amant de Lucette	Henry de Kock.
		Adèle et Dabligny	Pigault Lebrun.

La Maison se charge de l'abonnement sans frais *à tous les Journaux et de procurer dans les 24 heures toutes les publications nouvellement parues en Librairie.*

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le **SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante.** — Exiger sur les flacons les mots **ROYAL WINDSOR.** — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, Rue de l'Échiquier, *PARIS*

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

SI vous voulez un beau

VEAU	(à chair très blanche)	bien	GRAS GROS LOURD
POULAIN		bien	FORT MUSCLÉ ROBUSTE
PORC		bien	GRAS GROS LOURD
AGNEAU		bien	GRAS GROS FORT

80 MÉDAILLES — PRIX D'HONNEUR

La Créméine de ALFRED DUDOUY Agt** cl** des Agriculteurs de France, est fabriquée par ROQUES et Cie, au Mans

ACHETEZ pour leur ÉLEVAGE et l'ENGRAISSAGE *la très nourrissante* **CREMEINE** coûtant 6 fois moins cher et remplaçant avantageusement le lait maternel

10.000 Attestations de Fermiers Eleveurs et Vétérinaires

LA CREMEINE permet de vendre le lait ou de l'utiliser en beurre et fromages. Augmente le lait des vaches. En vente chez les épiciers, droguistes et grainetiers.

Instruction, attestations et mode d'emploi envoyés gratis par les SEULS PROPRIÉTAIRES, Concess** de l'Agence Centrale des Agriculteurs de France.

PRIX : Sac de 10 kilos d'essai pour faire 250 litres de CREMEINE contre mandat-poste 8 francs adressés à 25 kilos = 16 francs (mandat-poste) 50 kil. : 31 fr. mandat-poste : 100 kil. : 60 fr.

ROQUES & Cie Gros et Détail 75, RUE WAGRAM, 75 **AU MANS** (SARTHE)

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Républicain Quotidien

PARAISSANT A MARSEILLE

[illegible]ième Année

Service télégraphique des plus complets par un Fil Special propriété du Journal. — Compte-rendu des Chambres. — Informations politiques. — Rédaction composée d'éminents écrivains. — Chroniques Locales et Régionales. — Nouvelles commerciales, maritimes, artistiques et financières. — Feuilletons des meilleurs auteurs.

ARRIVANT A LA PREMIÈRE HEURE DANS LES ALPES

Prix 5 Centimes

MARSEILLE ---- 42, RUE GRIGNAN, 42. ---- MARSEILLE

LE PETIT ILLUSTRE

Supplément Littéraire du PETIT PROVENÇAL

EST EN VENTE TOUS LES JEUDIS

Chez M. ALLEMAND, Marchand de Journaux

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

PRIME DE NOTRE JOURNAL

Les Célestins

0 fr. 30 LE LITRE

Eau Minérale Naturelle de Vals *(Ardèche). Contient un gramme et demi de bi-carbonate de soude (sel de Vichy).* *Eau de table hygiénique et agréable.* **Ne trouble pas le vin.** *Pétille dans le verre comme du Champagne.* **Facilite la digestion.** *Guérit et prévient les maladies du* **foie** *et de l'estomac.*

70 °/o de RABAIS

AMÉLIORE LE VIN ET L'ÉCONOMISE

PRIME *à nos abonnés et acheteurs au numéro*

15 fr. la Caisse de 50 Bouteilles

Port à part et en plus au moment de la livraison. Toutes les expéditions se font de Vals (Ardèche), dans les 15 jours de la demande, contre mandat-poste adressé à l'administration de notre Journal.

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS — CHAQUE BOUTEILLE CONTIENT EXACTEMENT LITRE

AUTORISATION DE L'ÉTAT

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON